

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
L'ILE D'YEU



Séance du : 17 décembre 2024
Numéro de la délibération : DEL/BC/17/12/213

<p>Date Convocation 11/12/2024</p> <p>Date Affichage 11/12/2024</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 27 - présents 15 - procurations 05 - absents 07 	<p>Le 17 décembre Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><u>PRESENTS 15</u> : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier MARTIN, Manuela AUGEREAU, Patrice BERNARD.</p> <p><u>PROCURATIONS 5</u> : Emmanuel MAILLARD, Alice MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sandrine TARAUD, Yannick RIVALIN et qui ont donné respectivement procuration à Judith LE RALLE, Didier MARTIN, Isabelle CADOU, Manuella AUGEREAU et Patrice BERNARD.</p> <p><u>ABSENTS 7</u> : Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY, Sophie FERRY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU</p> <p><u>SECRETAIRE</u> : Rémy BONNIN</p>
--	---

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS A L'ASSOCIATION NEPTUNE FM 2025-2027

Rapporteur : Judith LE RALLE

Une convention pluriannuelle d'objectifs a été établie pour la période 2021-2024 (DEL/NN/21/12/247) avec l'association Neptune FM.

Considérant l'arrivée à échéance de cette convention pluriannuelle et le maintien des ambitions affichées par l'association Neptune FM en matière d'information de la population,

Considérant l'importance sociale et culturelle que représente cette radio associative pour la vie insulaire : émissions d'actualité, antenne ouverte à nos anciens, jeux, ateliers pour les jeunes, etc...

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2011 ;

Vu le décret n° 2017-779 du 5 mai 2017 et l'arrêté du 17 novembre 2017 ;

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (20 POUR) :

- ♦ **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Neptune FM » pour la période 2025-2027 ;
- ♦ **APPROUVE** le versement annuel d'une subvention de 18 900€ sur les 3 prochains exercices budgétaires, tel que prévu dans la convention
- ♦ **PREND** en charge le loyer de l'antenne de diffusion de l'association sise sur le Château d'Eau de l'Île d'Yeu, propriété de Vendée Eau.
- ♦ **DIT** que la dépense sera inscrite aux chapitres et articles prévus à cet effet [*Budget principal- Chapitre 65*]
- ♦ **DIT** que les données essentielles de la présente convention seront publiées sur le site internet de la Mairie.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme
La maire,
Carole CHARUAU